



## Assemblée générale

Une assemblée générale est prévue le 28 octobre 2014 à l'école secondaire Veilleux à Saint-Joseph. Vous avez reçu l'ordre du jour ainsi que le résultat des mises en candidature. Le bilan de l'année, les états financiers et l'élection à la 1<sup>re</sup> vice-présidence aux relations de travail pour terminer le mandat soit pour un an seront les sujets importants abordés lors de cette assemblée.

## Info-retraite

Si vous êtes près ou à quelques années de votre retraite, cette rencontre sera très pertinente pour vous. Une rencontre d'information sur la retraite se tiendra le 18 novembre 2014 au restaurant le Baril Grill. Cette rencontre sera animée par monsieur Sébastien Lavergne de la CSQ. Les sujets suivants seront abordés : le régime de retraite du gouvernement (REGOP), les rachats, la retraite progressive entre autres. Le nombre de places étant limité à 40 personnes, veuillez vous inscrire dès la réception de la lettre d'invitation.

## Agentes et agents de liaison ou membre distributeur

Une agente ou un agent de liaison a un rôle particulier lorsqu'il est élu par les membres de l'école ou de l'établissement où il travaille. Elle ou il est le porte-parole de son milieu, contribue à surveiller les conditions de travail des autres membres de son établissement, distribue dans son ou ses établissement(s) la documentation et l'information émises par le syndicat, informe le syndicat de la ou des personne(s) élue(s) comme représentante(s) du personnel de soutien scolaire au conseil d'établissement. Elle ou il participe au conseil des agentes ou agents de liaison qui a lieu 2 à 3 fois par année.

Parfois, lorsque nous n'avons pas d'agente ou d'agent de liaison qui est nommé(e), nous recevons l'aide d'un membre qui s'occupe de distribuer la documentation et l'information émises par le syndicat. Ce dernier ne participe pas au conseil des agentes et agents de liaison.

## Courrier interne

Lorsque vous faites parvenir du courrier à votre syndicat en utilisant le courrier interne (la camionnette), veuillez bien indiquer le nom du syndicat soit **SPSS** plus le nom de la personne si nécessaire. Nous vous remercions de votre collaboration.

## Journée nationale du personnel de soutien

La journée nationale du personnel de soutien s'est tenue le 25 septembre 2014 à Beauceville. Plus de cent personnes ont participé à cette activité. Plusieurs prix de présence ont été tirés parmi les participants. Félicitations au comité organisateur composé de mesdames Carole Cyr, Johanne Lapierre, Ève Deguise et Martine Couture.

## Convention collective

Si vous êtes une salariée ou un salarié nouvellement engagé(e) à la Commission scolaire, demandez votre convention S3, votre document des échelles salariales, et votre plan de classification à votre agent de liaison ou communiquez avec le syndicat au 418 228-1885 ou sans frais au 1 877 228-1885 pour en recevoir des copies. La convention est un instrument important pour connaître vos droits.

## Paie

Il est important de surveiller sur votre paie :

- Le nombre d'heures;
- La classe d'emplois;
- L'échelon.



Arrangements locaux (6-11.03)

Avant de réclamer d'une salariée ou d'un salarié des montants qui lui ont été versés en trop, la commission s'entend avec elle ou lui et le syndicat sur les modalités de remboursement. À défaut d'entente, la commission fixe les modalités de remboursement. Ces modalités doivent faire en sorte que la déduction n'excède jamais plus de dix pour cent (10 %) du traitement brut par paie.

6-11.04

Dans le cas où, à la suite d'une erreur de la commission, celle-ci omet de verser la paie d'une ou d'un salarié à la date prévue ou verse des montants inférieurs à ceux réellement dûs, la commission s'engage, après demande à cet effet de la salariée ou du salarié concerné (e), à prendre sans délai les dispositions provisoires nécessaires pour le paiement des sommes dues.

### Représentation syndicale/différents comités

Voici le nom des membres qui représenteront le syndicat sur les différents comités :

- Comité EHDAA : mesdames Lucie Despins et Caroline Lapiere
- Comité de perfectionnement : madame Nicole Fecteau
- Comité de la planification stratégique : madame Renée Arsenault + ?
- Comité de santé et mieux-être : madame Ève Deguise
- Comité d'orientation et d'innovation pédagogique : madame Nancy Proulx
- Comité de l'environnement :
- Fondation du mérite scolaire : madame Marie-Pier D. Veilleux



Si vous êtes intéressés par le comité de l'environnement ou celui de la planification stratégique, faites nous le savoir en téléphonant au 418 228-1885 ou sans frais au 1 877 228-1885.

### Congé pour affaires personnelles

Si votre **poste prioritaire est de 15 heures et plus** et que vous êtes :

personnel régulier;

personnel temporaire qui travaille depuis plus de 6 mois;

personnel temporaire qui a travaillé au moins 6 mois depuis son embauchage ou dans le cadre de plusieurs embauchages **immédiatement continus**;

vous bénéficiez de l'article 5-3.00. Vous possédez une banque de congés de maladie monnayables de 7 jours (clause 5-3.40). Selon l'article 5-3.47, vous pouvez utiliser 2 jours de cette banque pour affaires personnelles moyennant un préavis de 24 heures. Selon la convention, vous devez « donner le préavis à la commission scolaire (direction ou supérieur) qui ne peut pas refuser cette absence. Les congés peuvent se prendre en demi-journée.

Nous vous conseillons d'aviser votre supérieur de la date de votre absence. Si vous respectez le préavis, vous pouvez vous absenter sans donner la raison de votre absence. Les jours ainsi utilisés seront déduits de votre banque de congés de maladie monnayables.

### Santé et sécurité au travail-accident

Lorsque vous êtes au travail et que vous êtes victime d'un accident aussi anodin soit-il, il est très important de remplir un rapport d'accident. Celui-ci est disponible dans votre établissement ou sur le site Internet de la commission scolaire, Section du personnel à l'onglet «Formulaires» - Ressources humaines – Rapport d'accidents, événement dangereux ou de comportement violent.

Même si l'accident vous semble bénin, des séquelles peuvent survenir plus tard. Le fait de ne pas avoir rempli de rapport d'accident peut vous causer bien des désagréments si, plus tard, vous avez une déclaration à faire à la CSST. Le simple geste de rédiger un rapport d'accident vous assure que l'évènement est enregistré officiellement. Dès le lendemain, si les symptômes persistent, nous vous conseillons de consulter un médecin et de préciser qu'il s'agit d'un accident de travail.

### Rencontre des agentes et agents de liaison

Une rencontre des agentes et agents de liaison a eu lieu le 15 septembre 2014. Vingt-sept agentes et agents de liaison ont échangé et discuté sur la deuxième phase de consultation sur la négociation des matières intersectorielles (salaire, régime de retraite droits parentaux et disparités régionales), la réorganisation administrative et du non remplacement à la direction générale adjointe. En après-midi, c'était la rencontre d'information sur la retraite avec monsieur Sébastien Lavergne de la CSQ.

### Échelon salarial

Votre anniversaire d'échelon est soit en juillet, soit en janvier. Vous pouvez vérifier votre avancement d'échelon sur votre paie. Si vous avez des questions, communiquez avec la personne qui s'occupe de votre paie.

### Site Internet du syndicat

Nous vous invitons à visiter le site Internet du SPSS afin de consulter les différents documents relatifs à vos droits. Documents sur le site : arrangements locaux, convention collective, plan de classification, taux et échelles de traitement, assurances collectives, avantages sociaux et entente Passe-Partout. Voici l'adresse pour vous y rendre :

<http://spss.csq.qc.net/>

Tout évènement majeur est affiché sur le site.

### Documentation syndicale

Lorsque vous vous absentez de votre travail pour une longue période et que vous voulez recevoir les documents du syndicat, il est important d'en faire la demande par téléphone au 418 228-1885 ou par courriel au [spss@globetrotter.net](mailto:spss@globetrotter.net).

### Tournée SPSS

Le syndicat poursuit sa tournée des établissements. Le 15 octobre, nous avons rencontré le personnel de l'école Fleurs-de-Soleil ainsi que celui de l'école des Appalaches toutes deux de Sainte-Justine.

Le 22 octobre, nous rencontrerons le personnel de l'école Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse et celui de l'école Notre-Dame de Saint-Elzéar.

*Vous avez des questions, nous sommes là pour vous répondre.*

*N'hésitez pas à communiquer avec nous au 228-1885 ou sans frais au 1 877 228-1885, il nous fera plaisir de vous répondre.*